

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Les informations contenues dans cette fiche signalétique sont exigées en vertu de Règlement sur les produits dangereux 2023.

Date d'édition/Date de révision 2 Mai 2026

Version 1.07

Rubrique 1. Identification

Nom du produit : HPC INDUSTRIAL ALKYD LVOC GLOSS 4308H ARCH BROWN
Code du produit : 00405673
Autres moyens d'identification : Non disponible.
Type de produit : Liquide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisation du produit : Produit de consommation, Applications professionnelles, Utilisé par pulvérisation.
Utilisation de la substance/ du mélange : Revêtement.
Utilisations non recommandées : Non applicable.

Fournisseur : CANADIAN INDUSTRIES
INDUSTRIES CANADIENNES
1550, rue Ampère, bureau 500
Boucherville (Québec) J4B 7L4
Canada

The Pittsburgh Paints Co.
500 Cranberry Woods Drive,
Cranberry Township, PA 16066

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence : 1-833-477-1553 (U.S. and Canada)
SETIQ Interior de la República: 800-00-214-00 (México)

Renseignements Techniques : 1-800-441-9695 (U.S. and México)
1-800-387-2253 (Canada)

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
SENSIBILISATION RESPIRATOIRE - Catégorie 1A
CANCÉROGÉNÉCITÉ - Catégorie 1A
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 1B
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES -
Catégorie 1
Dangers pour la santé non classifiés ailleurs - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Code du produit	00405673	Date d'édition 2 Mai 2026	Version 1.07
Nom du produit	HPC INDUSTRIAL ALKYD LVOC GLOSS 4308H ARCH BROWN		

Section 2. Identification des dangers

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : Liquide et vapeurs très inflammables.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut provoquer le cancer.
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (système nerveux central (SNC))

Conseils de prudence

Généralités

: Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Prévention

: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage ou une protection auditive. Porter un équipement de protection respiratoire. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver soigneusement après manipulation.

Intervention

: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

Stockage

: Garder sous clef.

Élimination

: Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Éléments d'une étiquette complémentaire

: Les poussières de ponçage et de meulage peuvent être nocives si inhalées. Ce produit contient de la silice cristalline pouvant causer le cancer du poumon ou la silicose. Le risque de cancer ou de silicose dépend de la durée et du niveau d'exposition à la poussière des surfaces de ponçage ou aux bruines de pulvérisations. L'exposition répétée de fortes concentrations de vapeur peut provoquer une irritation des voies respiratoires et des lésions permanentes du cerveau et du système nerveux. L'inhalation de concentrations de vapeurs ou d'aérosols supérieures aux limites d'exposition préconisées provoque des maux de tête, des états de somnolence, des nausées et peut aboutir à une perte de connaissance ou à la mort. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation. Émet des fumées toxiques lorsque chauffé. DANGER - TOUT CHIFFON, LAINE D'ACIER OU DÉCHET IMPRÉGNÉ DE CE PRODUIT PEUVENT PRENDRE FEU SPONTANÉMENT S'ILS NE SONT PAS ÉLIMINÉS CONVENABLEMENT. IMMÉDIATEMENT APRES USAGE, DÉPOSER LES CHIFFONS, LAINES D'ACIER OU DÉCHETS DANS UN CONTENANT

Code du produit	00405673	Date d'édition 2 Mai 2026	Version 1.07
Nom du produit	HPC INDUSTRIAL ALKYD LVOC GLOSS 4308H ARCH BROWN		

Section 2. Identification des dangers

MÉTALLIQUE HERMÉTIQUE REMPLI D'EAU.

Pourcentage du mélange constitué de composants de toxicité aiguë inconnue: 44.2 % (orale), 74.1 % (cutanée), 81 % (par inhalation)

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

: Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange
 Nom du produit : HPC INDUSTRIAL ALKYD LVOC GLOSS 4308H ARCH BROWN
 Autres moyens d'identification : Non disponible.

Numéro CAS / autres identificateurs uniques

Nom des ingrédients	Synonymes	% (p/p)	Numéro CAS
Acétate de butyle tertiaire	acétate de tert-butyle; tert-butylacétate	≥10 - ≤30*	540-88-5
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée)	naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas; pétrole, hydrotraité; naphta lourd, hydrotraité	≥7 - ≤13*	64742-48-9
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée)	distillats légers (pétrole), hydrotraités; Raffinage du pétrole, distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée; Kérosène - non spécifié; kérosène — non spécifié; Carburant pour les moteurs à réaction	≥3 - ≤7*	64742-47-8
Pierre à chaux	Marbre; calcaire; Calcium (carbonate de)	≥3 - ≤7*	1317-65-3
Solvant naphta aliphatique, fraction médiane	solvant naphta aliphatique moyen (pétrole); Solvant naphta aliphatique, fraction médiane C9-C12; Kérosène de distillation directe	≥3 - ≤7*	64742-88-7
4-chloro-α,α,α-trifluorotoluène	Benzene, 1-chloro-4-(trifluorométhyl)-; Benzene, 1-chloro-4-trifluorométhyl)-; 4-Chlorobenzotrifluoride; 1-chloro-4-(trifluorométhyl)benzene; Toluene, p-chloro-alpha,alpha,alpha-trifluoro-; p-chloro-α,α,α-trifluorotoluene; para-chlorobenzotrifluoride; PCBTF; 4-trifluorométhylchlorobenzene; p-chlorobenzotrifluoride; parachlorobenzotrifluoride	≥1 - ≤5*	98-56-6
hydroxyde ferrique jaune	jaune d'oxyde magnétique de fer	≥1 - ≤5*	51274-00-1
noir de carbone	Carbone (noir de); Noirs de charbon; Carbone noir	≥1 - ≤5*	1333-86-4
dioxyde de titane	dioxyde de titane; titane (dioxyde de); E 171; dioxyde de titane	≥0.5 - ≤1.5*	13463-67-7

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

acide 2-éthylhexanoïque, sel de zirconium	Acide 2-éthylhexanoïque, sel de zirconium; 2-éthylhexanoate de zirconium	≥0.5 - ≤1.5*	22464-99-9
oxyde de fer	SYNTHETIC IRON OXIDE; IRON OXIDE, SYNTHETIC; SYNTHETIC RED IRON OXIDE; RED IRON OXIDE	≥0.5 - ≤1.5*	1332-37-2
butanone-oxime	2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime; Ethylméthylcétoxime	≥0.1 - 1*	96-29-7
acides gras en C9-13, néo-, sels de cobalt	Mixed C9-13-neoalkanoic acids, cobalt salts; C9-13-Neoalkanoic acids, cobalt(2+) salts; Fatty acids, (C=9-13)-neo-, cobalts salts	≥0.1 - 1*	68955-83-9
acide néodécanoïque, sel de cobalt	Acide néodécanoïque, sel de cobalt	≥0.1 - 1*	27253-31-2
quartz (SiO2) (<10 microns)	quartz; Silices cristallines: quartz; Silice	≥0.1 - 1*	14808-60-7

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

En cas d'ingestion, d'irritation, de toute forme de surexposition ou de symptômes de surexposition survenant pendant l'utilisation du produit ou persistant après son emploi, communiquer immédiatement avec un CENTRE ANTIPOISON, une SALLE D'URGENCE ou un MÉDECIN; veiller à ce que la fiche signalétique du produit soit accessible.

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure.

Section 4. Premiers soins

- Contact avec la peau** : Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- Contact avec la peau** : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmoiement
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
respiration sifflante et difficultés respiratoires
asthme
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
sécheresse
gerçure
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Code du produit	00405673	Date d'édition 2 Mai 2026	Version 1.07
Nom du produit	HPC INDUSTRIAL ALKYD LVOC GLOSS 4308H ARCH BROWN		

Section 4. Premiers soins

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.
- Agents extincteurs inappropriés** : NE PAS utiliser de jet d'eau.

- Dangers spécifiques du produit** : Liquide et vapeurs très inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure.

- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
oxydes de carbone
composés halogénés
Halogénures de carbonyle
oxyde/oxydes de métal

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Code du produit	00405673	Date d'édition 2 Mai 2026	Version 1.07
Nom du produit	HPC INDUSTRIAL ALKYD LVOC GLOSS 4308H ARCH BROWN		

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents d'asthme, d'allergies ou de maladie respiratoire chronique ou récurrente ne doivent pas intervenir dans les procédés utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil

Section 7. Manutention et stockage

respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).

Précautions particulières : L'ingestion du produit ou de l'enduit traité peut être nocive. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Une auto-inflammation des matériaux tels que chiffons et papier de nettoyage et les vêtements de protection qui ont été souillés par le produit peut spontanément se produire quelques heures après utilisation. Pour éviter tout risque d'inflammation, les matériaux souillés devraient être stockés dans des récipients construits à cet effet ou des récipients métalliques étanches. Les contenants doivent être évacués de l'atelier après chaque période de travail et être stockés en extérieur. Si ce produit fait partie d'un système à plusieurs constituants, lisez la fiche de données de sécurité (s) pour l'autre ou les composants avant mélange; le mélange peut présenter les dangers associés à chacun de ses parties.

Conseils sur l'hygiène générale au travail : Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités : Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: 50°C (122°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle
Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Acétate de butyle tertiaire	CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) OEL 8 heures: 200 ppm. OEL 8 heures: 950 mg/m³. CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2025) [acétate de butyle, tous les isomères] STEL 15 minutes: 150 ppm. TWA 8 heures: 50 ppm. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) [acétates de butyle, tous les isomères] STEL 15 minutes: 150 ppm. TWA 8 heures: 50 ppm. CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) [Acétates de butyle] VECD 15 minutes: 150 ppm. VEMP 8 heures: 50 ppm. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) STEL 15 minutes: 250 ppm. TWA 8 heures: 200 ppm.
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée)	Aucun. CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) [kérosène et carburéacteur] Absorbé par la peau. OEL 8 heures: 200 mg/m³ (en vapeur totale d'hydrocarbures). CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2025) [kérosène et carburéacteur] Absorbé par la peau. TWA 8 heures: 200 mg/m³ (en vapeur totale d'hydrocarbures). CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) Absorbé par la peau. TWA 8 heures: 200 mg/m³ (en vapeur totale d'hydrocarbures).
Pierre à chaux	CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) [carbonate de calcium] OEL 8 heures: 10 mg/m³. CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2025) TWA 8 heures: 10 mg/m³. Forme: Empoussiérage total. STEL 15 minutes: 20 mg/m³. TWA 8 heures: 3 mg/m³. Forme: fraction respirable. CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) VEMP 8 heures: 10 mg/m³. Forme: particules totales.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Solvant naphta aliphatique, fraction médiane	CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) [calcaire] STEL 15 minutes: 20 mg/m³. TWA 8 heures: 10 mg/m³. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) [carbonate de calcium] STEL 15 minutes: 20 mg/m³. TWA 8 heures: 10 mg/m³. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) [Essences minérales] TWA 8 heures: 525 mg/m³. Aucun. CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2025) [poussière d'oxyde de fer] TWA 8 heures: 5 mg/m³ (en Fe). Forme: Poussière. CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2025) [oxyde de fer] TWA 8 heures: 5 mg/m³ (en Fe). Forme: Fumée. STEL 15 minutes: 10 mg/m³ (en Fe). Forme: Fumée. CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) OEL 8 heures: 3.5 mg/m³. CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2025) TWA 8 heures: 3 mg/m³. Forme: Inhalable. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) TWA 8 heures: 3 mg/m³. Forme: matières particulaires inhalables. CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) VEMP 8 heures: 3 mg/m³. Forme: particules de la fraction inhalable de l'aérosol. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) STEL 15 minutes: 7 mg/m³. TWA 8 heures: 3.5 mg/m³.
4-chloro-α,α,α-trifluorotoluène hydroxyde ferrique jaune	CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) OEL 8 heures: 10 mg/m³. CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2025) TWA 8 heures: 10 mg/m³. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) TWA 8 heures: 10 mg/m³. CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) VEMP 8 heures: 10 mg/m³. Forme: particules totales. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) STEL 15 minutes: 20 mg/m³. TWA 8 heures: 10 mg/m³. CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023)
noir de carbone	
dioxyde de titane	
acide 2-éthylhexanoïque, sel de zirconium	

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

oxyde de fer	[zirconium et composés] OEL 8 heures: 5 mg/m³ (en Zr). OEL 15 minutes: 10 mg/m³ (en Zr). CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2025) [zirconium et composés] TWA 8 heures: 5 mg/m³ (en Zr). STEL 15 minutes: 10 mg/m³ (en Zr). CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) [zirconium et composés] STEL 15 minutes: 10 mg/m³ (as Zr). TWA 8 heures: 5 mg/m³ (as Zr). CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) [Zirconium et ses composés] VEMP 8 heures: 5 mg/m³ (en Zr). VECD 15 minutes: 10 mg/m³ (en Zr). CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2025) [poussière d'oxyde de fer] TWA 8 heures: 5 mg/m³ (en Fe). Forme: Poussière. CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2025) [oxyde de fer] TWA 8 heures: 5 mg/m³ (en Fe). Forme: Fumée. STEL 15 minutes: 10 mg/m³ (en Fe). Forme: Fumée. Aucun. CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2025) [cobalt et composés inorganiques] Sensibilisant cutané , Sensibilisant par inhalation. TWA 8 heures: 0.02 mg/m³ (en Co). Forme: Inhalable. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) [cobalt et composés inorganiques] TWA 8 heures: 0.02 mg/m³ (as Co). CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) [Cobalt élémentaire et composés inorganiques] Sensibilisant cutané , Sensibilisant par inhalation. VEMP 8 heures: 0.02 mg/m³ (en Co). Forme: particules de la fraction inhalable de l'aérosol. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) [cobalt et composés inorganiques] STEL 15 minutes: 0.06 mg/m³ (en Co). TWA 8 heures: 0.02 mg/m³ (en Co). CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2025) [cobalt et composés inorganiques] Sensibilisant cutané , Sensibilisant par inhalation. TWA 8 heures: 0.02 mg/m³ (en Co). Forme: Inhalable.
butanone-oxime	
acides gras en C9-13, néo-, sels de cobalt	
acide néodecanoïque, sel de cobalt	

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

quartz (SiO2) (<10 microns)	CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) [cobalt et composés inorganiques] TWA 8 heures: 0.02 mg/m³ (as Co). CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) [Cobalt élémentaire et composés inorganiques] Sensibilisant cutané , Sensibilisant par inhalation. VEMP 8 heures: 0.02 mg/m³ (en Co). Forme: particules de la fraction inhalable de l'aérosol. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) [cobalt et composés inorganiques] STEL 15 minutes: 0.06 mg/m³ (en Co). TWA 8 heures: 0.02 mg/m³ (en Co). CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) OEL 8 heures: 0.025 mg/m³. Forme: particules respirables. CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2025) [silice, cristallin - quartz alpha et cristobalite] TWA 8 heures: 0.025 mg/m³. Forme: Respirable. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) [Silice cristalline (Quartz ou tripoli)] TWA 8 heures: 0.1 mg/m³. Forme: matières particulaires respirables. CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) [Silice cristalline, quartz] VEMP 8 heures: 0.1 mg/m³. Forme: particules de la fraction respirable de l'aérosol. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) TWA 8 heures: 0.05 mg/m³. Forme: Fraction alvéolaire.
-----------------------------	--

Indices d'exposition biologique

Aucun indice d'exposition n'est connu.

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

Code du produit	00405673	Date d'édition 2 Mai 2026	Version 1.07
Nom du produit	HPC INDUSTRIAL ALKYD LVOC GLOSS 4308H ARCH BROWN		

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection de la peau

Protection des mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Protection du corps : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.

Autre protection pour la peau : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

- État physique

: Liquide.
- Couleur

: Brun.
- Odeur

: Caractéristique.
- Seuil olfactif

: Non disponible.
- pH

: Non applicable.
- Point de fusion et point de congélation

: Non disponible.
- Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition

: >37.78°C (>100°F)
- Point d'éclair

: Vase clos: 20°C (68°F)
- Taux d'évaporation

: Non disponible.
- Inflammabilité

: Non disponible.
- Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité

: Non disponible.
- Tension de vapeur

:

Nom des ingrédients	Pression de vapeur à 20 °C			Pression de vapeur à 50 °C		
	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
Acétate de butyle tertiaire	42	5.6	ASTM D 2878			

- Densité de vapeur relative

: Non disponible.
- Densité relative

: 1.04
- Densité (lb / gal)

: 8.68
- % Solide. (p/p)

: 53.869
- Solubilité(s)

:

Médias	Résultat
l'eau froide	Non soluble

- Miscible avec l'eau

: Non.
- Coefficient de partage n-octanol/eau

: Non applicable.
- Température d'auto-inflammation

:

Nom des ingrédients	°C	°F	Méthode
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitee)	>220	>428	

- Température de décomposition

: Non disponible.
- Viscosité

: Dynamique (température ambiante): Non disponible.
Cinématique (température ambiante): Non disponible.
Cinématique (40°C (104°F)): >21 mm²/s (>21 cSt)

Code du produit	00405673	Date d'édition 2 Mai 2026	Version 1.07
Nom du produit	HPC INDUSTRIAL ALKYD LVOC GLOSS 4308H ARCH BROWN		

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Caractéristiques des particules

Taille médiane des particules : Non applicable.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

Matériaux incompatibles : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :
matières oxydantes

Produits de décomposition dangereux : Tout dépendant des conditions, les produits de décomposition peuvent inclure les matières suivantes : oxydes de carbone composés halogénés Halogénures de carbonyle oxyde/oxydes de métal

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient

Acétate de butyle tertiaire

Résultat

Rat - Orale - DL50

4100 mg/kg

Effets toxiques: Comportemental - Temps de sommeil altéré (y compris la modification du réflexe de redressement)

Comportementale - Ataxie Poumon, thorax ou respiration -
Dyspnée

Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraîtée)

Rat - Orale - DL50

>6 g/kg

Lapin - Cutané - DL50

>5000 mg/kg

Pierre à chaux

Rat - Orale - DL50

6450 mg/kg

Solvant naphta aliphatique, fraction médiane

Rat - Orale - DL50

>5000 mg/kg

Lapin - Cutané - DL50

>3000 mg/kg

4-chloro- α,α,α -trifluorotoluène

Lapin - Cutané - DL50

Section 11. Données toxicologiques

	>2.7 g/kg Rat - Orale - DL50 13 g/kg Rat - Inhalation - CL50 Vapeur 33080 mg/m³ [4 heures] Rat - Orale - DL50 >10 g/kg Rat - Inhalation - CL50 Poussière et buées >5.05 mg/l [4 heures] OECD 403
hydroxyde ferrique jaune	Rat - Orale - DL50 >10 g/kg Rat - Inhalation - CL50 Poussière et buées >5.05 mg/l [4 heures] OECD 403
noir de carbone	Rat - Orale - DL50 >10 g/kg OECD 401
dioxyde de titane	Rat - Orale - DL50 >5000 mg/kg OECD 401 [Toxicité orale aiguë] Lapin - Cutané - DL50 >5000 mg/kg Rat - Inhalation - CL50 Poussière et buées >6.82 mg/l [4 heures] Lapin - Cutané - DL50 >5 g/kg Rat - Orale - DL50 >5 g/kg <u>Effets toxiques:</u> Comportementale - Somnolence (activité dépressive générale) Lapin - Cutané - DL50 1100 mg/kg Rat - Orale - DL50 100 mg/kg
acide 2-éthylhexanoïque, sel de zirconium	Rat - Femelle - Orale - DL50 1098 mg/kg OECD 425

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Corrosion/irritation respiratoire

Non disponible.

Section 11. Données toxicologiques

Conclusion/Résumé[Produit]
: Non disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
acide néodecanoïque, sel de cobalt	Souris - peau OECD 429 Résultat: Sensibilisant

Peau

Conclusion/Résumé[Produit]
: Non disponible.

Respiratoire

Conclusion/Résumé[Produit]
: Non disponible.

Mutagénicité des cellules germinales

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit]
: Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit]
: Non disponible.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	CIRC	NTP	ACGIH
4-chloro- α,α,α -trifluorotoluène	2B	-	-
noir de carbone	2B	-	A3
dioxyde de titane	2B	-	A3
acides gras en C9-13, néo-, sels de cobalt	2B	Raisonnablement prévu comme un cancérogène pour les humains.	A3
acide néodecanoïque, sel de cobalt	2B	Raisonnablement prévu comme un cancérogène pour les humains.	A3
quartz (SiO2) (<10 microns)	1	Est un cancérogène humain connu.	A2

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit]
: Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Section 11. Données toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée)	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
Solvant naphta aliphatique, fraction médiane	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
4-chloro- α,α,α -trifluorotoluène	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
acides gras en C9-13, néo-, sels de cobalt	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
Solvant naphta aliphatique, fraction médiane	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (système nerveux central (SNC)) - Catégorie 1
acide néodecanoïque, sel de cobalt	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (tractus gastro-intestinal) (orale) - Catégorie 1
quartz (SiO2) (<10 microns)	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (inhalation) - Catégorie 1

Risque d'absorption par aspiration

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée)	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée)	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Solvant naphta aliphatique, fraction médiane	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Inhalation	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Contact avec la peau	: Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
Ingestion	: Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur
------------------------------	--

Section 11. Données toxicologiques

- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
 respiration sifflante et difficultés respiratoires
 asthme
 poids fœtal réduit
 augmentation de la mortalité fœtale
 malformations du squelette
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
 irritation
 sécheresse
 gerçure
 poids fœtal réduit
 augmentation de la mortalité fœtale
 malformations du squelette
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
 poids fœtal réduit
 augmentation de la mortalité fœtale
 malformations du squelette

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

- Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Ce produit contient de la silice cristalline pouvant causer le cancer du poumon ou la silicose. Le risque de cancer ou de silicose dépend de la durée et du niveau d'exposition à la poussière des surfaces de ponçage ou aux bruines de pulvérisations. Ce produit contient du TiO₂ (Dioxyde de Titane) qui a été classé en tant que cancérigène, catégorie 2 selon le SGH (SIMDUT-WHMIS) sur la base de sa classification IARC 2B. Pour de nombreux produits, le TiO₂ est utilisé comme matière première dans la formulation de revêtement liquide (peinture). Dans ce cas, les particules de TiO₂ sont liées dans une matrice sans potentiel significatif d'exposition humaine aux particules non liées de TiO₂ lorsque le produit est appliqué au pinceau ou au rouleau. Le ponçage de la surface ou du brouillard de pulvérisation des applications de pulvérisation peut être nocif en fonction de la durée et du niveau d'exposition et nécessiter l'utilisation d'un équipement de protection individuelle approprié et / ou de contrôles techniques (d'ingénierie) (voir section 8). L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets nocifs pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et des voies respiratoires ou des effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Il existe des preuves que des surexpositions répétées à la vapeur de solvants organiques, combinées à une exposition à des bruits forts continus, peuvent provoquer une plus grande perte de l'audition que dans le cas d'une exposition au bruit seulement. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles. L'ingestion peut causer des nausées, la diarrhée et des vomissements. Ceci tient compte des effets différés et immédiats, lorsque connus, ainsi que des effets chroniques des composants lors d'une exposition de courte durée et de longue durée par voie orale, pulmonaire et cutanée et par contact avec les yeux.

Exposition de courte durée

- Effets immédiats possibles** : Non disponible.
- Effets différés possibles** : Non disponible.

Section 11. Données toxicologiques

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles

: Non disponible.

Effets différés possibles

: Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit]

: Non disponible.

Généralités

: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité

: Peut provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Mutagénicité

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction

: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
HPC INDUSTRIAL ALKYD LVOC GLOSS 4308H ARCH BROWN	12424.4	7236.5	N/A	N/A	N/A
Acétate de butyle tertiaire	4100	N/A	N/A	N/A	N/A
Pierre à chaux	6450	N/A	N/A	N/A	N/A
Solvant naphta aliphatique, fraction médiane	N/A	2500	N/A	N/A	N/A
4-chloro- α,α,α -trifluorotoluène	13000	2500	N/A	33.08	N/A
butanone-oxime	500	1100	N/A	N/A	N/A
acides gras en C9-13, néo-, sels de cobalt	500	N/A	N/A	N/A	N/A
acide néodecanoïque, sel de cobalt	1098	N/A	N/A	N/A	N/A

Code du produit	00405673	Date d'édition 2 Mai 2026	Version 1.07
Nom du produit	HPC INDUSTRIAL ALKYD LVOC GLOSS 4308H ARCH BROWN		

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
Pierre à chaux	Aiguë - CL50 Poisson >56000 mg/l [96 heures]
hydroxyde ferrique jaune	Aiguë - CL50 Poisson >100000 mg/l [96 heures]
dioxyde de titane	Aiguë - CL50 - Eau douce Daphnie - <i>Daphnia magna</i> >100 mg/l [48 heures]
acide 2-éthylhexanoïque, sel de zirconium	Aiguë - CL50 Poisson >100 mg/l [96 heures]

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Persistance et dégradation

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraîtée)	-	-	Facilement

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogKoe	FBC	Potentiel
Acétate de butyle tertiaire	1.64	-	Faible
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraîtée)	-	159	Faible
butanone-oxime	0.63	5.01 [OCDE 305 C]	Faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau : Non disponible.

Autres effets nocifs

Aucun effet important ou danger critique connu.

Code du produit	00405673	Date d'édition 2 Mai 2026	Version 1.07
Nom du produit	HPC INDUSTRIAL ALKYD LVOC GLOSS 4308H ARCH BROWN		

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

	DOT	TDG	IMDG	IATA
Numéro ONU	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES	PEINTURES	PAINT	PAINT
Classe(s) Groupe d'emballage	3 II	3 II	3 II	3 II
Dangers environnementaux	Non.	Non.	No.	No.
Substances polluantes en milieu marin	Non applicable.	Non applicable.	Not applicable.	Non applicable.

Autres informations

DOT : Les dimensions relatives à des emballages expédiés en quantités inférieures à la quantité à déclarer du produit ne sont pas soumises aux exigences de transport de la quantité à déclarer.

TDG : Non identifié.

Produit RQ (Ib) : 25195.1

RQ substances : (xylène, Acétate de butyle tertiaire)

IMDG : None identified.

IATA : Non identifié.

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Code du produit	00405673	Date d'édition 2 Mai 2026	Version 1.07
Nom du produit	HPC INDUSTRIAL ALKYD LVOC GLOSS 4308H ARCH BROWN		

Section 14. Informations relatives au transport

Transport en vrac aux termes des instruments IMO : Non applicable.

Section 15. Informations sur la réglementation

Liste d'inventaire

Australie	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
Canada	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Chine	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
Union économique eurasiatique	: Inventaire de la Fédération russe : Indéterminé.
Japon	: Inventaire du Japon (CSCL) : Un composant au moins n'est pas répertorié. Inventaire japonais (ISHL) : Indéterminé.
Nouvelle-Zélande	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
Philippines	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
République de Corée	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
Taïwan	: Indéterminé.
Thaïlande	: Indéterminé.
Turquie	: Indéterminé.
États-Unis	: Tous les composants sont actifs ou exemptés.
Viêt-Nam	: Indéterminé.

Section 16. Autres informations

Veillez vous référer à la section 2 de ce document pour les classifications de danger du SGH.
C'est au client qu'il revient de déterminer le code EPI de cette matière.

Date d'édition/Date de révision 2 Mai 2026

Organisation ayant préparé la FDS : EHS

Légende des abréviations : ETA = Estimation de la toxicité aiguë
FBC = Facteur de bioconcentration
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IATA = Association international du transport aérien
CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogKoe = coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
N/A = Non disponible
SGG = Groupe de séparation
NU = Nations Unies

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Déni de responsabilité

Code du produit	00405673	Date d'édition 2 Mai 2026	Version 1.07
Nom du produit	HPC INDUSTRIAL ALKYD LVOC GLOSS 4308H ARCH BROWN		

Section 16. Autres informations

Les informations qui se trouvent dans cette fiche sont fondées sur l'état actuel des informations scientifiques et techniques. L'objet de ces informations est d'attirer l'attention sur l'aspect hygiène et sécurité en ce qui concerne les produits fournis par nous, et de suggérer des mesures de précaution pour l'emmagasiner et l'utilisation des produits. Aucune justification ni garantie n'est donnée en ce qui concerne les propriétés des produits. Notre responsabilité ne pourra être recherchée en cas de non observation des mesures de précaution décrites dans cette fiche technique ou d'utilisation inhabituelle des produits.